

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti	Francine Chamberland
Micheline Bélec	Alain St-Amour
Denise Grenier	Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Ginette Ippersiel, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10767-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Résolution no : 10768-2017

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 août 2017

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 août 2017 tels que présentés au montant total de 119 963.07 \$

Chèques fournisseurs : C1700120 @ C1700136 = 17 464.96 \$

Paiements internet : L1700090 @ L1700104 = 23 106.42 \$

Paiements directs : P1700297 @ P1700327 et P1700331 @ 1700333 = 48 158.30 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1700439 @ D1700504 = 31 233.39 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1700105 @ ENB1700111 : 5 785.01 \$

Adoptée

La directrice générale secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

\*\*\*\*\*

Micheline Bélec déclare son intérêt et se retire.

**Résolution no : 10769-2017**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires professionnels – Dossier 81225 Chemin du Barrage**

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, avocats, au montant de 4 630.89 \$, factures 301797, 305043 et 305637C, pour services professionnels et juridiques rendus dans le dossier du chemin du Barrage :

- Étude d'un document notarié
- Étude de l'opinion juridique sur la responsabilité municipale d'un chemin municipal fermé;
- Rédaction d'un projet de droit de passage;
- Rédaction d'un projet de résolution.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

**Adoptée**

Micheline Bélec reprend son siège.

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10770-2017**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Services professionnels – Dossier 74919 Complexe municipal**

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à Dunton Rainville, avocats, au montant de 5 511.90 \$, facture 304792, pour services juridiques dans le dossier 74919 du Complexe municipal.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10771-2017**

**MODIFICATION AU CALENDRIER DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT

Que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT

La modification aux règles régissant les élections du 5 novembre, voulant que la période de mise en candidature se termine le 6 octobre;

CONSIDÉRANT

Que suite à la période de mise en candidature, le conseil en place ne peut plus siéger et que la date de proclamation des candidats élus est le 10 novembre;

CONSIDÉRANT

Qu'il y a lieu de modifier la date de la séance du mois de d'octobre du calendrier annuel des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la date du 10 octobre, prévu au calendrier pour la séance régulière, soit modifiée au 5 octobre à 19 h 00.

Qu'un avis public de la modification du calendrier soit publié par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10772-2017**

**RÉAMÉNAGEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le réaménagement des postes budgétaires présenté par la directrice générale afin d'être conforme au manuel de la présentation de l'information financière municipale proposé par le M.A.M.O.T.

Réaménagement budgétaire au 31-08-2017

		DT	CT
Bateau Zeppelin & remorque	02-220-10-729-00	1 812,00 \$	
Sorties pompiers LDÉ & Kiamika	02-220-40-442-00	8 000,00 \$	
Location véhicules (SSIRK)	02-220-50-515-00	5 000,00 \$	
Entr. & rép. camion incendie	20-220-50-525-00	2 000,00 \$	
Contrat service Centre Canin Ménard	02-290-40-414-00	1 000,00 \$	
Entr. & rép. bât. & terrains - garage	02-320-50-522-00	2 500,00 \$	
Entr. & rép. camion Freight 2003	02-320-50-525-03	2 300,00 \$	
Entr. & rép. tracteur 2007	02-320-50-525-06	1 000,00 \$	
Entr. & rép. équip. bureau trav. publics	02-320-50-527-00	150,00 \$	
Fournitures de bureau trav. publics	02-320-60-670-00	800,00 \$	
Assurances enlèv. neige	02-330-40-423-00	136,00 \$	
Entr. & rép. rétrocaveuse - Enl. neige	02-330-50-525-05	200,00 \$	
Transport adapté / Volet souple	02-370-40-448-00	1 705,00 \$	
Entr. & rép. bât. halte routière	02-470-50-522-00	110,00 \$	
Petits outils protect. environ. (castors)	02-470-60-643-00	130,00 \$	
Support technique CIB urb.	02-610-40-414-00	286,00 \$	
Assurances urbanisme	02-610-40-423-00	181,00 \$	
Cotisation et abonnement urb.	02-610-40-494-00	222,00 \$	
Entr. & rép. véhicule urb.	02-610-50-525-00	600,00 \$	
Entr. & rép. ameubl. & équip bureau urb.	02-610-50-527-00	130,00 \$	
Essence & huile véhicule urb.	02-610-60-631-00	1 000,00 \$	
Cotisation & abonnement promotion	02-621-40-494-00	18,00 \$	
Cotisation & abonnement loisirs & culture	02-701-20-494-00	35,00 \$	
Contrat entretien salle loisirs	02-701-20-498-00	800,00 \$	
Assurances loisirs	02-701-30-423-00	181,00 \$	
Assurances parcs & terrain de jeux	02-701-50-423-00	181,00 \$	
Équip. supralocaux Ferme-Neuve	02-701-90-958-02	1 845,00 \$	
Assurances Centre multimédia	02-702-20-423-00	181,00 \$	
Contrat d'entretien Centre multimédia	02-702-20-498-00	400,00 \$	
Assurance bibliothèque	02-702-30-423-00	176,00 \$	
Entr. & rép. ameubl. & équip bureau biblio	02-702-30-527-00	853,00 \$	
Convention collective	02-160-40-416-00	7 841,00 \$	
Prime chef équipe	02-160-40-416-00	2 050,00 \$	
Avantages sociaux	02-160-40-416-00	3 335,00 \$	
Vacances employé occasionnel	02-320-10-199-10	6 981,00 \$	54 139,00 \$
Frais de congrès	02-130-30-346-00	400,00 \$	
Frais de formation adm	02-130-40-454-00	300,00 \$	
Fournitures de bureau	02-130-60-670-00	895,00 \$	
Frais de photocopies adm	02-130-60-670-01	400,00 \$	
Électricité admin.	02-130-60-681-00	1 000,00 \$	
Aménagement paysager C.M.	02-190-50-522-00	373,00 \$	
Frais de photocopies journal	02-190-60-670-01	500,00 \$	
Frais déplacement mes. urg.	02-230-30-310-00	300,00 \$	
Frais congrès mes. urg.	02-230-30-346-00	348,00 \$	
Frais de formation mes. urg.	02-230-40-454-00	600,00 \$	
Frais de représentation mes. urg.	02-230-40-494-00	200,00 \$	
Fournitures de bureau sec. civile	02-230-60-670-00	300,00 \$	
Bris de câble	02-340-50-529-00	1 000,00 \$	
Lignes de rues	02-355-60-620-00	3 000,00 \$	
Pièces & acc. halte routière	02-355-60-641-00	375,00 \$	
Articles désherbage halte routière	02-355-60-660-00	100,00 \$	
Salaire halte routière	02-470-10-141-00	700,00 \$	
R.R.Q halte routière	02-470-20-222-00	156,00 \$	
Serv. scien. & techn. COBALI	02-470-40-411-01	1 700,00 \$	

<i>Serv. technologique inst. septique</i>	<i>02-470-40-411-02</i>	<i>1 500,00 \$</i>	
<i>Frais formation environnement</i>	<i>02-470-40-454-00</i>	<i>300,00 \$</i>	
<i>Location mach. &amp; équip. halte routière</i>	<i>02-470-50-516-00</i>	<i>167,00 \$</i>	
<i>Art. d'hyg. alim. Jour Terre et envir.</i>	<i>02-470-60-610-00</i>	<i>329,00 \$</i>	
<i>Pièces &amp; acc. environnement</i>	<i>02-470-60-640-00</i>	<i>2 800,00 \$</i>	
<i>Fourniture de bureau environ.</i>	<i>02-470-60-670-00</i>	<i>250,00 \$</i>	
<i>Programme Changez d'air!2.0</i>	<i>02-470-80-970-01</i>	<i>450,00 \$</i>	
<i>Frais vidange fosses septiques</i>	<i>02-490-40-445-00</i>	<i>1 500,00 \$</i>	
<i>Services professionnels SAAQ</i>	<i>02-520-40-411-00</i>	<i>200,00 \$</i>	
<i>Frais de formation SST</i>	<i>02-520-40-454-00</i>	<i>300,00 \$</i>	
<i>Serv. prof. chargée de projets</i>	<i>02-621-40-410-01</i>	<i>800,00 \$</i>	
<i>Pièces &amp; acc. Chalet R. St-Jean</i>	<i>02-701-20-640-01</i>	<i>690,00 \$</i>	
<i>Électricité salle loisirs</i>	<i>02-701-20-681-00</i>	<i>800,00 \$</i>	
<i>Pièces &amp; acc. parc &amp; terr. jeux (Banc parc)</i>	<i>02-701-50-642-00</i>	<i>1 000,00 \$</i>	
<i>Serv. techn. informatique centre multimédia</i>	<i>02-702-20-414-02</i>	<i>700,00 \$</i>	
<i>Entr. &amp; rép. bât. Centre multimédia</i>	<i>02-702-20-522-00</i>	<i>3 000,00 \$</i>	
<i>Entr. &amp; rép. équip. inform. Centre multi</i>	<i>02-702-20-527-00</i>	<i>1 000,00 \$</i>	
<i>Pièces &amp; acc. Centre multi</i>	<i>02-702-20-640-00</i>	<i>1 000,00 \$</i>	
<i>Frais de formation biblio</i>	<i>02-702-30-454-00</i>	<i>200,00 \$</i>	<b>29 633,00 \$</b>
<i>Transfert du surplus libre</i>	<i>59-110-10</i>		<b>24 506,00 \$</b>

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10773-2017**

**TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ MICRORAFALE AU SURPLUS NON AFFECTÉ**

**ATTENDU** *Que par la résolution 10724-2017, un montant de 7 000,00 \$ du surplus libre a été transféré au surplus affecté aux travaux suite à la microrafale au lac des Cornes;*

**ATTENDU** *Que le montant utilisé à cet effet est de 3 517,07 \$;*

**ATTENDU** *Qu'un solde de 4 182,93 \$ ne sera pas utilisé;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de transférer le montant de 4 182,93 \$ non utilisé, au surplus non affecté.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

**Résolution no : 10774-2017**

**APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT – Location de pelle pour réserve sel et sable, saison 2017-2018**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en appel d'offres et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres, pour la location de pelle en vue de la préparation de la réserve sel et sable, saison 2017-2018.*

Attendu que selon les exigences de la Santé Sécurité au Travail (SST) la pelle du soumissionnaire doit avoir le limiteur de portée.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-50-516-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10775-2017**  
**APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de sel, saison 2017-2018**

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en appel d'offres et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres pour l'achat du sel traité pour la saison 2017-2018, pour une quantité approximative de 300 tonnes métriques.

De plus, autoriser l'achat d'environ 2 000 tonnes d'abrasif chez Transport André Prud'Homme.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-60-620-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

**Résolution no : 10776-2017**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Q-2, r.22 »**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'officier adjoint en bâtiment et environnement, Mme Madeleine Sigouin, à assister à la formation « Q-2, r.22 », qui se tiendra à Mont-Tremblant les 26 et 27 octobre. De payer les frais d'inscription au coût de 540.00 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10777-2017**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Q-2, r.22 »**

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur en bâtiment et environnement M. Éric Paiement ainsi que l'officier adjoint en bâtiment et environnement, Mme Madeleine Sigouin, à assister à la formation « Q-2, r.22 », qui se tiendra à Mont-Laurier le 8 novembre. De payer les frais d'inscription au coût de 289.00 \$ plus taxes pour chaque inscription, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

**Résolution no : 10778-2017**  
**AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – Club de motoneige**  
**l'Aiglon de Chute-Saint-Philippe**

Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité autorise la circulation des motoneiges sur les tronçons suivants de son réseau routier à savoir :

Sur le chemin du Repos entre l'endroit où la piste de motoneige arrive à la hauteur du chemin du Progrès, lequel chemin est traversé à angle droit par ladite piste. Cette permission de circulation est aussi accordée sur le chemin Tranquille permettant l'accès aux commerces de services du village.

Autorisation est accordée de circuler sur le chemin Caché, de l'intersection du chemin du Progrès (en utilisant un passage sur des terrains privés, débutant près du chemin du Progrès et se terminant au chemin Bellevue) jusqu'à la hauteur de l'intersection des chemins Marquis et du Panorama.

Autorisation est accordée de circuler sur le chemin du Marquis à la hauteur de l'intersection des chemins Marquis et du Panorama jusqu'au chemin des Lacs permettant ainsi l'accès aux commerces de services du secteur Val-Viger.

Autorisation est accordée de traverser le chemin du Progrès entre les numéros 974 et 987.

Autorisation est accordée de traverser le chemin des Lacs, au coin du Progrès.

Il est entendu que cette résolution est assujettie au fait que le Club de motoneige l'Aiglon s'engage à installer la signalisation nécessaire aux endroits ci-dessus désignés.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10779-2017**  
**TRANSFERT DU SURPLUS DE L'ÉVÈNEMENT AU SURPLUS FONDS DÉDIÉ À L'ÉVÈNEMENTIEL**

ATTENDU La création d'un fonds dédié aux évènements chapeautés par la municipalité;

ATTENDU Que la différence, surplus ou déficit doit être affecté à ce compte;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de transférer la somme de 66.86 \$ au surplus affecté « Fonds réservé à l'évènementiel » 59-131-22.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10780-2017**  
**APPEL D'OFFRES – Préparation, entretien et surveillance de la patinoire 2017-2018**

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander des soumissions sous forme d'affichage dans les commerces locaux, pour la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire, saison 2017-2018.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10781-2017**  
**TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ À SURPLUS AFFECTÉ À L'ACHAT D'ARBRES FRUITIERS**

ATTENDU La Municipalité profite de l'opportunité d'acheter des arbres fruitiers à moindre coût via la Table de sécurité alimentaire des Laurentides;

ATTENDU Que la livraison se fera au printemps 2018;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de transférer un montant de 1 000.00 \$ du surplus non affecté au surplus affecté à l'achat d'arbres fruitiers.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **IMMOBILISATION**

### **Résolution no : 10782-2017**

#### **PROGRAMME TECQ 2014-2018 – Demande d’approbation des travaux**

ATTENDU *Que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

ATTENDU *Que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;*

#### **EN CONSÉQUENCE**

*Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l’unanimité des membres présents que :*

- + La municipalité s’engage à respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle;*
- + La municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;*
- + La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;*
- + La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;*
- + La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;*
- + La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.*

#### **Adoptée**

\*\*\*\*\*

### **Résolution no : 10783-2017**

#### **TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ À SURPLUS AFFECTÉ AUX TRAVAUX NIVEAU DE MAINTIEN**

ATTENDU *Que les travaux du niveau de maintien qui étaient au programme pour 2018 sont réalisés cette année;*

ATTENDU *Qu’aucun montant n’avait été prévu à cet effet lors de l’adoption des prévisions budgétaires 2017;*

#### **EN CONSÉQUENCE**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser la réalisation des travaux et l’affectation du surplus non affecté aux travaux du niveau*

de maintien dans le cadre du Programme TECQ au montant de 42 700.00 \$.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 19 h 16  
Fin : 19 h 26

Personnes présentes : 7

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10784-2017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 11 septembre 2017 tel que rédigé par la directrice générale.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

**Résolution no : 10785-2017**

**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité de clore la séance

**Adoptée**

Il est 19 h 27

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Normand St-Amour, maire

---

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 11 septembre 2017 par la résolution # 10784-2017.